



Observatoire Départemental de la Sécurité Routière des Hautes-Pyrénées

ACCIDENTOLOGIE AU 1er TRIMESTRE 2021

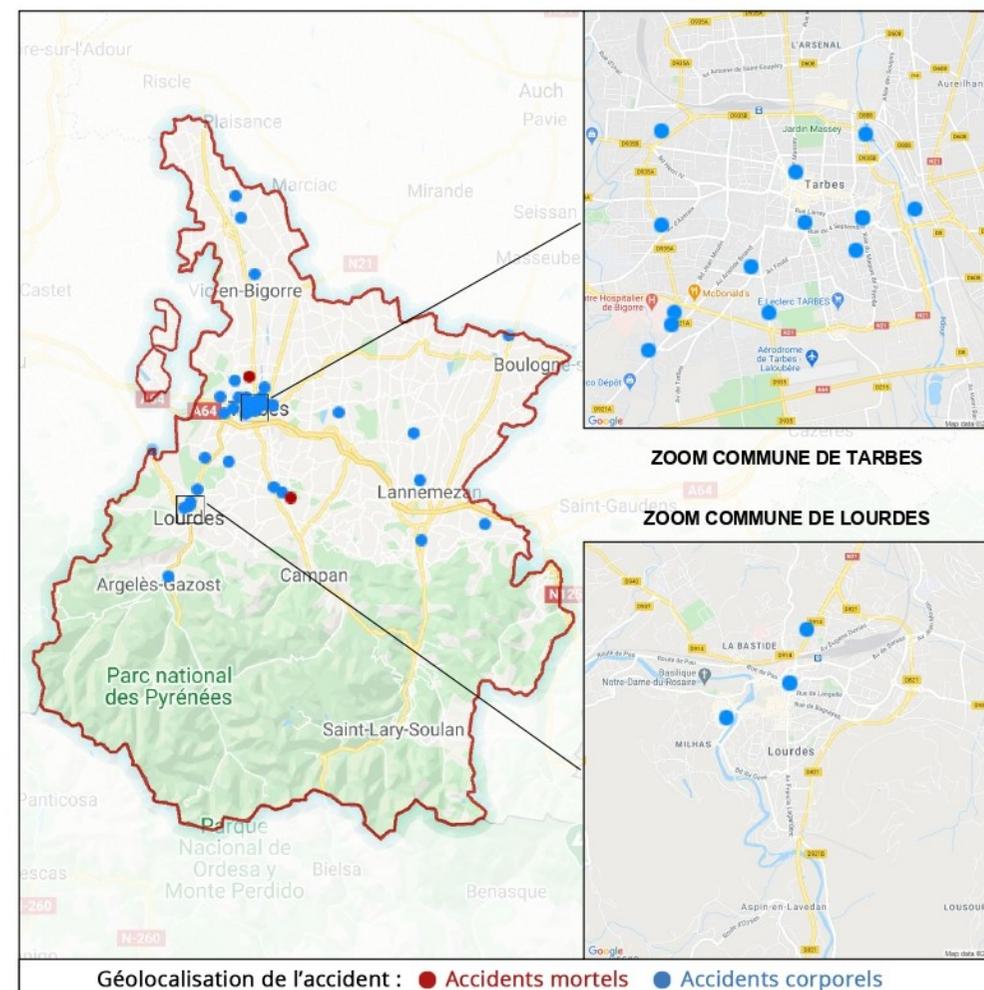
DOCUMENT GÉNÉRÉ LE :
08 / 04 / 2021

Ce document présente les chiffres provisoires du 01/01/2021 au 31/03/2021

BILANS HAUTES PYRENEES AU 1er TRIMESTRE 2021	Accidents corporels	Tués	Blessés	Dont blessés hospitalisés
1° TRIMESTRE 2021	42	2	53	19
1° TRIMESTRE 2020	30	3	42	19
Evolution	+12	-1	+11	+0
Tendances				=

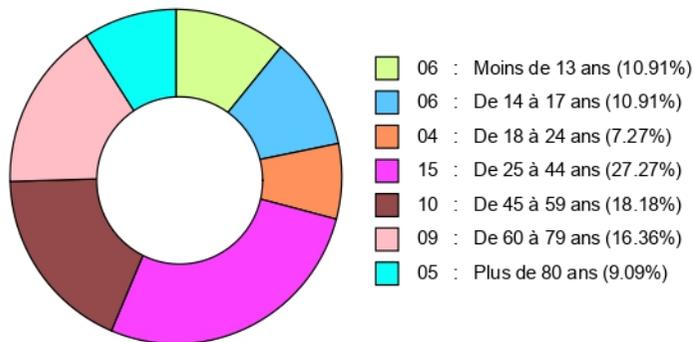


CUMUL DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE	Accidents corporels	Tués	Blessés	Dont blessés hospitalisés
2021 provisoire	42	2	53	19
Cumul de l'année 2020	30	3	42	19
Evolution	+12	-1	+11	+0
Tendances				=

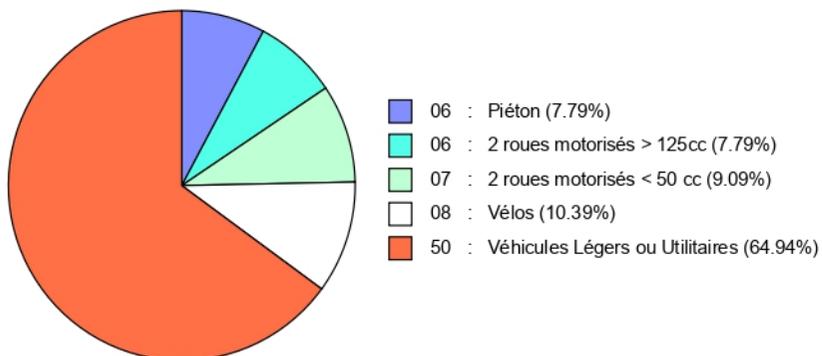


TYPOLOGIE DES ACCIDENTS

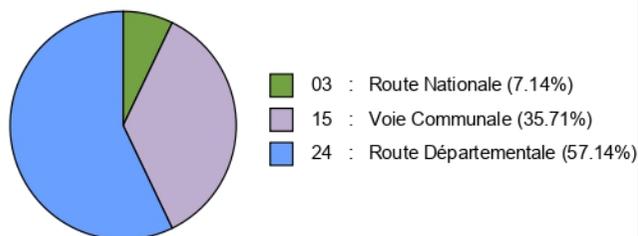
Répartition des victimes par âges



Répartition par types de véhicules



Répartition par catégories de routes



TYPE DE VOIE	Part du réseau départemental
Autoroute	0,85 %
Nationale	0,64 %
Départementale	44,10 %
Communale	54,40 %



OBLIGATION DE MISE À LA VENTE D'ÉTHYLOTESTS DANS LES DÉBITS DE BOISSONS ALCOOLISÉES À EMPORTER ET EN LIGNE :

LES CHIFFRES CLÉS

Dans 32% des accidents mortels, un conducteur est alcoolisé.

En 2019, il est estimé que 1 052 personnes ont été tuées dans un accident avec un conducteur alcoolisé.

Le risque d'être responsable d'un accident mortel est multiplié en moyenne par 18 chez les conducteurs alcoolisés.

Les accidents avec un conducteur alcoolisé sont nettement plus graves que les autres : 13% sont mortels contre 5% pour ceux sans alcool.

Source : ONISR

L'alcoolémie au volant est l'une des premières causes de mortalité sur la route. Afin de lutter contre cela, **à partir du 1^{er} juillet prochain**, les établissements de boissons alcoolisées à emporter (en magasin et en ligne) devront proposer à la vente des éthylotests chimiques ou électroniques et informer les consommateurs sur l'importance de l'auto-dépistage. Les établissements de nuit sont déjà soumis à ces obligations.

Les établissements concernés inciteront à la prise de conscience du risque et participeront ainsi à la prévention.

Retrouvez l'ensemble de la réglementation et les supports d'information sur :

[https://www.securite-](https://www.securite-routiere.gov.fr/actualites/obligation-de-mise-en-vente-dethylotests-dans-les-debits-de-boissons-alcoolisees)

[routiere.gov.fr/actualites/obligation-de-mise-en-vente-dethylotests-dans-les-debits-de-boissons-alcoolisees](https://www.securite-routiere.gov.fr/actualites/obligation-de-mise-en-vente-dethylotests-dans-les-debits-de-boissons-alcoolisees)

Responsable de publication : Mme PAUZAT Sophie - Directrice de Cabinet

Comment nous joindre :



Préfecture des Hautes-Pyrénées

Direction du cabinet / BSRT

Place Charles de Gaulle - 65013 Tarbes Cedex 9



pref-bsrt@hautes-pyrenees.gov.fr